



Attractivité de la place de Paris auprès des métiers de la Finance

1. Le dynamisme de l'activité financière de la place de Paris est menacé à court terme

A. Un secteur clef en forte mutation

Les entreprises actives dans le secteur financier (banques, sociétés d'assurance, sociétés de gestion, services financiers divers) emploient plus de 330 000 personnes en Ile-de-France soit près de 7 % des actifs occupés de la région. Trois sociétés sont parmi les 10 premiers employeurs privés d'Ile-de-France : BNP-Paribas (3^e), AXA (6^e), la Société générale (7^e).

Si Londres est de très loin la première place financière européenne, la place parisienne conserve un véritable dynamisme de par sa position au sein d'Euronext, qui regroupe, outre Paris, les Bourses d'Amsterdam, Bruxelles et Lisbonne, ainsi que la bourse britannique des produits dérivés, le Liffe. Euronext est la première Bourse européenne en termes de volumes d'actions négociées via le carnet d'ordres central, et la démarche de fusion entreprise avec le NYSE permet d'espérer à brève échéance une croissance sensible de l'activité à Paris.

Tant les secteurs de la banque que de l'assurance sont sujets à un mouvement durable de concentration. Le marché bancaire, déjà relativement concentré, devrait donner lieu à de nouveaux rapprochements pour faire face à la concurrence internationale. En témoigne par exemple l'actuelle fusion des Caisses d'épargne et des Banques populaires (création de NATIXIS). Le marché de l'assurance, qui reste plus diversifié (environ 400 sociétés d'assurance, 1200 mutuelles relevant du Code de la mutualité et 80 institutions de prévoyance), est lui aussi l'objet d'une concentration récente et rapide. De plus, on constate qu'en Europe, assurance et banque sont de plus en plus fréquemment rapprochées au sein de conglomérats financiers.

Outre les emplois directs, les activités financières génèrent un grand nombre d'emplois induits, que ce soit en matière de support (informatique, conseil...), qu'en matière de restauration, d'hôtellerie, de séminaires, de presse...

La France, en particulier à Paris, est, enfin, particulièrement bien placée en matière de formation aux métiers de la finance. On estime, par exemple, qu'un tiers des analystes quantitatifs (les « *quants* ») travaillant à Londres sont formés en France.

B. Un risque de forte contraction à court terme

Mal accompagné, le mouvement de concentration pourrait à brève échéance entraîner une contraction de l'activité de la place parisienne. A court et même souvent moyen terme, toute fusion ou acquisition conduit à une addition $1+1=1,5$ quand cela n'est pas 1.

Dans le même temps, la place de Londres continue d'attirer au détriment de Paris. La dynamique de lancement de structures et d'activités y est de loin la plus forte en Europe ; la plupart des créations de sociétés sont des sociétés de gestion, en particulier de *hedge funds*. Même des places comme Luxembourg développent des politiques agressives pour attirer les créateurs de sociétés de gestion ou favoriser la domiciliation des opérations de titrisation par exemple.

Aucune stimulation n'existe sur Paris pour le développement d'activités financières. Au contraire, la barrière à l'entrée est de plus en plus haute pour créer une société de gestion. Les contraintes réglementaires sont lourdes à respecter pour de petites structures, imposant 5 personnels administratifs pour pouvoir embaucher le premier personnel opérationnel. Certes dictées par des



considérations déontologiques ou prudentielles tout à fait justifiées par ailleurs, ces contraintes sont souvent inspirées par les grands acteurs qui y voient un moyen d'éviter de perdre leurs talents et d'éviter l'émergence d'une concurrence sur la place.

2. La Ville de Paris peut œuvrer pour développer l'attractivité de sa place financière

A. Une problématique d'abord nationale mettant en jeu des leviers nationaux

L'attractivité de la place financière de Paris – Ile-de-France est un enjeu d'abord régional et surtout national.

Face à la concurrence de Londres, qui par le nombre des activités qui y sont localisées bénéficie d'un effet de place sans égal en Europe, le développement de l'attractivité de Paris ne peut faire l'économie d'une politique globale, dont les leviers sont largement du ressort de l'État : loi sur les fonds de pension, réforme de la fiscalité (en particulier charges sociales, taxe sur les salaires, ISF, IR, impôt sur les plus-values), création de zones franches et de labels...

De fait, la Ville de Paris, concernée au premier chef par le dynamisme de son secteur financier et par ses répercussions en termes d'emploi et d'activité économique, a assez peu de moyens de son ressort. Elle peut néanmoins déjà se faire l'écho, auprès du Gouvernement et du Parlement, des besoins de ce secteur et promouvoir une politique engagée d'attractivité.

B. Une piste d'action concrète pour la Ville de Paris : le soutien à l'essaimage

Outre la promotion de son secteur financier, la municipalité peut œuvrer concrètement pour contrer l'exode de ses activités financières. Une première piste, la promotion et le soutien de l'essaimage, pourrait jouer un rôle important si elle était mise en œuvre rapidement.

Afin de ne pas se priver périodiquement d'une partie de son capital humain à l'occasion des restructurations du secteur, la Ville pourrait favoriser et accompagner le lancement de jeunes pousses par d'anciens salariés des grandes banques ou sociétés d'assurance de la place.

La Ville de Paris pourrait mettre en place une structure d'incubation. Cette structure mettrait à disposition des jeunes sociétés qu'elle abriterait locaux bien sûr, mais aussi informatique, infrastructure de réseaux, salles de réunion, et surtout mutualiserait les services supports que sont les services juridiques, de déontologie, comptabilité, RH, *back office*, *middle office*, suivi et contrôle du risque... Ainsi, tout ce qui coûte dans les démarrages de société, tout ce qui est indispensable mais que la jeune pousse ne peut assumer que difficilement et imparfaitement, serait pris en charge pendant les premières années par une structure soutenue par la Ville.

On peut concevoir que cette structure soit financée en partenariat avec les institutions financières de la place, par exemple sous la forme d'une société d'économie mixte. En effet, les grands acteurs parisiens ont tout intérêt à avoir une politique d'essaimage stratégique.

Tout d'abord, le lancement de telles structures créerait certes une concurrence à laquelle ils ne sont pas favorables a priori. Mais il en va de la survie et du développement de l'activité de la place, sans quoi la présence à Paris perdrait de sa rentabilité. Les acteurs installés à Paris ont intérêt à renforcer l'effet de place et le développement des sociétés supports et clientes.



De plus, plutôt que de proposer un chèque de départ lors de plans de sauvegarde de l'emploi ou de plans de départ volontaire, on peut imaginer que les grandes banques ou sociétés d'assurance proposent désormais un choix entre un chèque simple, un chèque avec incubation ou encore un chèque d'aide au rachat de société. Car outre le lancement de nouvelles structures dans le domaine de la finance, la reprise de sociétés en général est un enjeu auquel il faut faire face à très court terme : beaucoup d'entreprises vont voir leur chef partir à la retraite dans les 5 ans sans pour autant avoir de succession opérationnelle. On peut imaginer que les institutions financières françaises rapprochent ces sociétés, clients potentiels, de leurs futurs ex-salariés. Ainsi, le chèque de départ serait dans le cas de l'incubation comme dans le cas de la reprise un *outplacement* direct et efficace.

La collectivité, elle, a tout à gagner : non seulement l'ancien salarié n'est plus à sa charge puisque ne passant pas par une phase de chômage, mais le coût de l'accompagnement de sa nouvelle entreprise, supporté en partie par son ancienne société, est créateur de valeur.

Il s'agit donc, tant pour les institutions financières que pour la collectivité, d'une logique gagnant/gagnant alliant le social et l'économique.

Patrick Pilcer

Commission Paris, Développement Economique